

**Motifs de la décision prise suite aux commentaires du public
Consultation du 09 août 2021 au 30 août 2021**

**Projet d'arrêté portant modification du site Natura 2000
« Pelouses et forêts calcicoles de la Côte et arrière côte de Beaune »
renommé « Les habitats naturels de l'arrière côte de Beaune » et abrogeant
l'arrêté du 29 octobre 2014 portant désignation du site « Forêts, pelouses,
éboulis de la vallée du Rhoin et du Ravin d'Antheuil »**

Aucun commentaire n'ayant été émis lors de la consultation, il est décidé de conserver le projet d'arrêté dans la version soumise à la consultation du public.